

Ressources Humaines

Réf. : SH / SA / FC / CG

PROCÈS VERBAL DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE
SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
DU 23 MAI 2023

Étaient présents :

• **REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR TITULAIRES :**

Monsieur Stéphane HABLOT, Maire

Monsieur Sylvain THIRIET, Adjoint au Maire

Monsieur Philippe ATAIN-KOUADIO, Conseiller municipal

Monsieur Christophe GOUTEUX, Directeur Général des Services

Madame Vanessa PISKOSZ ROYER, Directrice Générale Adjointe

Monsieur Stéphan APPARU, Directeur des Ressources Humaines

• **SUPLÉANTS :**

Monsieur Nicolas DI-SCIULLO, Directeur des finances

Madame Rose L'HUILLIER, Directrice des Services Techniques

Madame Isabelle THIRION, Directrice du pôle Aménagement et Économie

• **MEMBRE DE DROIT :**

Madame Hélène MIGEOT, Référente Prévention et Santé au Travail

• **REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES :**

Monsieur Christophe NOEL, CFDT

Madame Rosario DUVERGER, CFDT

Madame Christine GEORGEL, FA-FPT

• **SUPLÉANTS :**

Madame Marlène HENRY, CFDT

Madame Christelle LALLEMAND CLAUD, CFDT

Madame Anne-Claire CAGNINACCI, FA-FPT

• **INVITÉS :**

Monsieur François CRUSSARD, Responsable Adjoint coordonnateur des ressources humaines

Monsieur Hamid SKOURAN, Responsable du Pôle Santé et Assurances, CDG 54

Madame Anne DESBORDES, Directrice des Affaires scolaires et périscolaires

Monsieur Fabien ROCHE, Responsable du service Propreté des Locaux

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14H30.

I) Approbation du procès-verbal de la Formation Spécialisée du 01/03/2023

Les membres de la Formation Spécialisée approuvent ce point à l'unanimité.

II) Registre Santé et Sécurité

La Référente Prévention et Santé au Travail indique que 2 fiches ont été remplies par un même agent de l'hôtel de ville pour signaler des propos inadaptés de la part d'agents du CTM. Les agents mis en cause ont été reçus et il leur a été rappelé le respect à avoir, notamment envers leurs collègues féminines. L'agente a également été reçue pour lui permettre de s'exprimer.

III) Rapport annuel 2022 du service de médecine professionnelle

Monsieur Hamid SKOURAN présente le rapport annuel du service de médecine préventive. Il insiste sur le fait que les absences des agents lors de visites médicales représentent un coût pour la collectivité et perturbent leur planification.

Ce rapport a déjà été communiqué par mail aux représentants du personnel au mois de février mais pourra être transmis à nouveau à la demande de la CFDT.

En réponse à la FAFPT, il est précisé que certaines visites médicales sont planifiées sur demande de l'agent.

Une communication, notamment sur intranet, sera faite pour informer les agents qu'ils peuvent demander spontanément une visite médicale.

IV) Retours sur les installations de caméras au sein des locaux de la commune

La Directrice des Services Techniques présente les installations de nouvelles caméras à l'hôtel de ville (2 caméras dans les sous-sols et 2 caméras couvrant principalement l'état-civil pour compléter le dispositif actuel), étant précisé que les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée entraîneront probablement un réajustement des positions des caméras de vidéoprotection. L'arrêté préfectoral afférent sera affiché dès réception.

Plusieurs caméras ont été ajoutées au Centre Technique, couvrant la cour arrière sur la zone logistique.

Quatre personnes sont habilitées à visionner les images des caméras de vidéoprotection : Stéphane HABLOT (Maire), Christophe GOUTEUX (DGS), Didier WEBER (Responsable de la Police Municipale) et Mickaëlle FOINANT (Gestionnaire système Intrusion).

Le bâtiment des serres est également sous vidéoprotection mais n'a pas fait l'objet d'ajout de caméras.

V) Rapport annuel de Santé Sécurité et Conditions de travail

La Référente Prévention et Santé au Travail présente le rapport annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de travail.

Il est précisé qu'un accident de trajet peut être reconnu quel que soit le mode de transport (en véhicule, à vélo ou à pied), entre le lieu de résidence et le lieu de travail et entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel.

L'accident de trajet est reconnu imputable au service seulement si l'agent amène les preuves nécessaires, tandis que l'accident de service est reconnu imputable au service sauf si la collectivité apporte la preuve du contraire.

A l'occasion de cette présentation, la FAFPT demande que les membres de la Formation Spécialisée soient informés des accidents de travail et que l'outil de transmission des informations relatives aux accidents de travail soit mis à jour (création d'accès sur AGORA pour les nouveaux membres de la FS).

Les représentants FAFPT regrettent le manque de suivi des recyclages SST.

La responsable formation travaille actuellement à la mise en place d'un suivi des diverses habilitations et recyclages.

Parallèlement, les agents peuvent suivre de façon personnelle leurs habilitations.

Par ailleurs, la commune disposera bientôt d'un formateur en interne pour dispenser des formations SST de façon plus régulière.

Concernant l'ergonomie des postes de travail, les représentants du personnel souhaiteraient que leurs bureaux soient également traités (formation ergonomie, bras d'écrans...)

Concernant le déploiement de bouchons d'oreille pour le personnel de la crèche collective, la CFDT demande communication du questionnaire relatif aux retours sur la mise en place de ce dispositif.

La Référente Prévention et Santé au Travail précise que le besoin portait principalement sur la section des bébés (où les mesures sonores étaient les plus élevées).

Concernant le rafraîchissement des locaux, la FAFPT signale qu'un tel dispositif serait utile dans les structures accueillant de jeunes enfants.

La directrice des services techniques indique qu'une partie des locaux de la crèche collective est déjà climatisée. Par ailleurs, le rafraîchissement des locaux est étudié en fonction de la typologie des bâtiments (surfaces vitrées, stores, etc.). Dans le cas de la crèche, l'installation de brise-soleil serait envisageable dans un premier temps et dans un souci de sobriété énergétique.

Lors d'épisode de chaleur importante, il ne faut pas hésiter à contacter M. RUBAN pour venir effectuer des relevés et proposer des solutions.

M. ATAIN KOUADIO ajoute que le gouvernement a annoncé des plans d'investissement pour la rénovation énergétique des écoles.

M. THIRIET rappelle que le patrimoine communal est vieillissant. Le diagnostic vétusté réalisé permet de prioriser les actions étant donné qu'il n'est techniquement et financièrement pas possible de traiter tous les bâtiments en même temps. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés : installation de brise-soleil dans les écoles, désimperméabilisation de plusieurs cours, etc.

En réponse à la FAFPT, la Référente Prévention et Santé au Travail confirme qu'il y a actuellement un conseil de prévention et deux assistants de prévention (suite à un départ en retraite et deux démissions). Un appel à candidature a été lancé via la lettre Cont@ct mais les quelques agents initialement intéressés n'ont pas donné suite.

La FAFPT souhaiterait la réalisation d'un bilan des actions des assistants de prévention.

VI) Présentation des travaux à venir sur le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville

La Directrice des Services Techniques présente le programme des travaux sur le rez-de-chaussée de l'hôtel de ville qui devraient démarrer en septembre et qui concerneront principalement l'accueil, le service état-civil et le service scolaire.

La borne d'accueil sera positionnée au centre et bloquera l'accès direct aux ascenseurs.

Deux bureaux fermés seront créés au service état-civil (un pour la responsable du service et un pour les entretiens nécessitant une certaine confidentialité) et un bureau fermé supplémentaire sera créé au service scolaire et périscolaire.

L'intégralité du mobilier des parties ouvertes sera renouvelée.

L'escalier central descendant vers le -1 sera rebouché. Un impact sur les bureaux situés au -1 est à prévoir (en termes d'accès et de nuisances sonores).

En réponse à la CFDT, il est précisé qu'il faudra effectivement déplacer temporairement les bureaux des représentants du personnel. Toute proposition sera la bienvenue.

Il sera probablement nécessaire de condamner également la salle de restauration durant une partie des travaux.

La CFDT demande que les nuisances dues aux travaux soient anticipées autant que possible pour le CCAS.

Des déménagements devront être opérés dans le courant de l'été pour permettre la réalisation des travaux. La partie accueil sera déplacée vers l'entrée de la mairie (à proximité de la loge du gardien). Le service état-civil sera déplacé place de Paris (à la place des services santé et jeunesse, temporairement déplacés dans le bâtiment les Pinsons, rue de Venise). Le service scolaire et périscolaire sera également déplacé rue de Venise durant les travaux.

La FAFPT demande que les membres de la Formation Spécialisée soient réellement associés à ces démarches, notamment par le biais de visites sur sites pour vérifier les conditions de travail (temporaires ou définitives) des agents concernés.

Le Directeur des Ressources Humaines précise que les déplacements sont temporaires et que les travaux permettront, à terme, d'améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des agents du rez-de-chaussée.

VII) Retours sur le forum santé

La Référente Prévention et Santé au Travail présente le bilan du forum santé du 14 avril (à destination exclusive des agents) qui portait sur les thèmes suivants :

- l'alimentation équilibrée (diététicienne),
- les dépistages organisés (CRCDC, CPAM),
- le bilan de santé (Centre de médecine préventive de Brabois),
- les gestes et postures : prévention des troubles musculo-squelettiques (ergonome du CDG 54) et lutte contre la sédentarité (ETAPS du PSVN),
- la gestion émotionnelle et la régulation du stress (psychologue du travail du CDG 54),
- la prévention des troubles du sommeil (CHU),
- les addictions (France addictions).

70 agents de 21 services ont fréquenté le forum.

Chaque stand a été visité par 20 à 30 agents.

Des rendez-vous ont été pris avec les professionnels (bilans de santé, apnée du sommeil) et des comptes AMELI ont été créés sur place par l'intervenant de la CPAM.

25 questionnaires de satisfaction ont été remplis et les retours sont positifs sur le contenu des séances, la qualité des informations et des échanges avec les intervenants et les outils utilisés (stands ludiques).

88% des répondants ont indiqué qu'ils mettraient en application des astuces délivrées et que le forum répondait entièrement à leurs attentes (12% partiellement).

Les thèmes les plus appréciés sont (dans l'ordre) : la gestion du stress, le sommeil et l'alimentation. La Référente Prévention et Santé au Travail et le service Santé vont donc travailler ces thématiques pour des actions futures.

Une présentation vidéo du forum est disponible sur intranet.

VIII) Éclairage du parking souterrain de l'hôtel de ville en dehors des heures d'ouverture de la mairie (à la demande des représentants FAFPT)

La FAFPT signale que les services travaillant en dehors des horaires d'ouverture de la mairie doivent emprunter les rampes de parking, non éclairées, avec un sol irrégulier. Elle demande la mise en place de détecteurs de présence pour pallier ce problème.

La Directrice des Services Techniques étudiera cette suggestion.

A cette occasion, il est précisé que les travaux de réparation de la dalle entre le -1 et le -2 ont été commandés.

IX) Ergonomie des installations et matériels mis à disposition lors de la surveillance des siestes en crèche et en école maternelle (à la demande des représentants FAFPT)

La FAFPT demande du matériel approprié pour les agents qui surveillent les siestes (en crèche ou en écoles maternelles). Actuellement, les agents sont assis au sol ou sur des coussins. La question des tables de cantine assez basses est également posée.

La Directrice des Affaires scolaires et périscolaires précise que toutes les salles de sieste des écoles maternelles ont été équipées d'assises dorsales l'année dernière, après étude et tests de matériels (36 assises achetées pour un coût total de 2 200€).

Concernant la restauration scolaire, des tabourets ergonomiques ont été déployés dans toutes les cantines.

La Référente Prévention et Santé au Travail indique que la crèche dispose de 4 fauteuils adultes bas ergonomiques en forme de vague (dont 1 qui devra être renouvelé sur le prochain budget et 1 acheté en 2021 après avis de l'équipe), 1 cale-dos ergonomique acheté en 2021 après essais sur place, 1 cale-dos au ras du sol apporté par un professionnel, 2 fauteuils adultes type chauffeuse (dont 1 destiné à la déchetterie mais que des agents ont récupéré), soit 8 assises pour la surveillance des siestes dans les 4 dortoirs. Cependant, il est difficile de satisfaire tous les agents qui ont des préférences différentes.

X) Conditions de travail en restauration scolaire suite au sureffectif des enfants accueillis (à la demande des représentants CFDT)

La Directrice des Affaires scolaires et périscolaires confirme que les effectifs ont augmenté depuis 3 ans dans les restaurations scolaires (plus de 300 enfants supplémentaires). L'organisation en 2 services, mise en place durant la crise sanitaire, a été maintenue pour permettre l'accueil de tous les enfants tout en réduisant les effectifs simultanés (et donc le bruit). Des mesures supplémentaires ont été prises dans les cantines les plus fréquentées : au parc des sports, les enfants ont été répartis sur différents lieux (une partie étant accueillie au niveau de l'espace VIP), 1 agent gère cet espace, 1 animateur vient en renfort pour replier les tables et chaises lorsque le PSVN a besoin de cet espace. Sont affectés à la salle de restauration du bas : deux agents, un agent en mi-temps thérapeutique et un renfort de 12h à 15h.

Les travaux de la restauration scolaire Jeanne d'Arc devraient s'achever d'ici un an, ce qui permettra de réduire les effectifs au PSVN (réduction d'environ 120 enfants).

Concernant la restauration Jean Macé, une salle de sport non utilisée dans les locaux de la maternelle a été divisée pour être employée en partie comme salle de sieste (pour éviter des déplacements quotidiens de matériel) et en partie comme salle de restauration pour les maternelles. Deux agents sont affectés à la restauration scolaire élémentaire, un agent à la maternelle et un agent sécurité école vient en renfort pour transporter les repas entre les espaces de restauration.

La Directrice des Affaires scolaires et périscolaires rappelle également que les agents de restauration ont été annualisés et qu'une gestion du linge des cantines a été organisée avec l'AEIM.

XI) Etat des lieux des assistants de prévention au sein de la collectivité (à la demande des représentants CFDT)

En réponse à la CFDT, la Référente Prévention et Santé au Travail rappelle que la collectivité dispose d'une conseillère prévention (Hélène MIGEOT) et 2 assistants de prévention : Anne-Claire CAGNINACCI pour la police municipale et les gardes parc et Damien ANNESSER pour le service des sports.

Une procédure de recrutement va être relancée pour rechercher de nouveaux assistants de prévention. Leur nombre idéal dépendra du temps accordé par les responsables de service pour accomplir cette mission.

La FAFPT souhaiterait une communication large et pas uniquement numérique.

XII) Mise en place des protocoles de nettoyage dans les services (à la demande des représentants CFDT)

La CFDT signale que certains agents (gardiens du parc Pouille et agents des espaces verts notamment) doivent faire eux-mêmes le ménage dans leurs locaux. Elle demande que ces agents soient formés, équipés du matériel et des produits nécessaires et qu'ils disposent d'un protocole de nettoyage.

Le Responsable du service Propreté des Locaux répond que de nombreux services lui passent commande de produits d'entretien et que des protocoles de nettoyage existent. Il relève de la responsabilité des chefs de service de les communiquer à leurs équipes. Le service Propreté des Locaux se tient à leur disposition pour dispenser des formations en interne.

XIII) Présentation du document unique (à la demande des représentants CGT)

Les représentants CGT étant absents, ce point est reporté à une prochaine réunion de la Formation Spécialisée.

XIV) Localisation et Informations sur les registres de santé et sécurité (à la demande des représentants CFDT et CGT)

La CFDT souhaite connaître la localisation des registres de santé et de sécurité dans les structures municipales et souhaite qu'une information soit faite à ce sujet auprès du personnel.

La Référente Prévention et Santé au Travail répond que des registres sont disponibles au CTM, aux espaces verts, au parc Pouille, dans une école (de nouveaux registres vont être prochainement mis en place dans davantage d'écoles), à la mairie, au CCAS, au Parc des Sports, à la Médiathèque, à la ludothèque et au foyer Résidence Autonomie Les Jonquilles.

Une présentation de ces registres aux agents a été faite au cours de réunions de certains services (ATSEM, agents de restauration scolaire, propreté des locaux).

Un travail d'actualisation est en cours suite au décret relatif aux CST des collectivités territoriales. Les nouveaux registres seront donc déployés prochainement et une communication sera faite aux agents par la même occasion.

Les représentants FAFPT signalent en fin de séance qu'ils avaient demandé que soit étudié la question d'une deuxième paire de chaussures pour les agents de la crèche collective. Toutefois, cette problématique ayant été réglée en réunion mensuelle avec la Direction, ce sujet n'a pas été repris lors de l'Instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H02.

LE PRÉSIDENT
Stéphane HABLOT
Maire



Stéphane HABLOT

STEPHANE HABLOT
2023.07.06 15:51:45 +0200
Ref:20230704_115238_1-4-0
Signature numérique
le Maire

LE SECRÉTAIRE de la FS du CST
Christophe NOËL

